

Barème des cotisations 2018 selon le collège

Structures	Collèges	Catégories	Commentaires	Cotisations
Etablissements médico sociaux, sociaux	1		Structures de l'économie sociale et solidaire (Remarque : ESAT, EA : le budget commercial n'est pas concerné)	0,01% sur le budget global : charges de classe 6 exercice clos N-1. (pour les ESAT et EA : budget social seulement) Plancher : 400 € Plafond : 2 500 €
GEM	2	2,1		90€
Autres associations non gestionnaires : Associations article 93 Réseaux (CREHPSY, CEAPSY, GCSMS, RéHPSy...) Coordinations départementales, organismes de formation, associations professionnelles,	2	2,2		210 €
Centres hospitaliers et établissements de statut public	3	3,1		650€
Structures adhérant « à seule fin de permettre la représentation d'un ou plusieurs établissements »	3	3,2	Indiquer : 1) le total de la classe 6, pour la personne morale 2) le total de la classe 6, pour les établissements et services pour laquelle la personne morale adhère.	0,01% sur le budget des établissements et services pour laquelle la personne morale adhère : charges de classe 6 exercice clos N-1. Plancher : 400 € Plafond : 2 500 €

Pour les candidats ne rentrant dans aucune de ces catégories, consulter le siège SMF.